

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 FEVRIER 2023 A 18H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 07 FEVRIER A 18H30**

Extrait affiché le :
14 février 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2023

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET
Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme
FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALERIO Philippe, Mme DUPONT Virginie,
Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire,
Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme
RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M.
FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme
TRARBACH Carole, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Subvention ordinaire à
l'association Société carnavalesque.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme ACCILI Micheline à Mme BENOIT Marie-Hélène
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
M. KIZILDAG Murat
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 21/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Sur proposition de Madame Maria FERREIRA-PIERRAT, Adjointe déléguée,
l'assemblée délibérante, présente et représentée, décide unanimement d'allouer la somme de 4 000
euros de subvention à l'association « Société carnavalesque » qui organise la 12ème édition du
Grand Carnaval, du 25 février au 05 mars 2023.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget général
Ville 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,